

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1419_ART_RD 36_GENDREY
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité Conseil départemental du Jura ;

VU la demande du 09 novembre 2023 de l'entreprise ITAS domiciliée 29, rue des Feivres à 57000 METZ, représentée par M. Henri GAUJARD ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 36 pendant les travaux de réfection des joints de chaussée sur l'ouvrage d'art, sur le territoire de la Commune de GENDREY ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 36** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 11 décembre 2023 à 08h00 au mardi 09 janvier 2024 à 18h00 (soit 30 jours calendaires)
Localisation	Du PR 4+0180 au PR 4+0206
Restrictions	Alternat par feux tricolores (schéma ci-joint) sur une longueur maximale de 500 m. Limitation de la vitesse à 50 km/h au droit du chantier mobile.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise ITAS sous le contrôle de l'Agence Routière de DOLE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de GENDREY, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il bénéficie d'un droit de consultation et de rectification des données personnelles qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE, 24 rue de la Fenotte – 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté



Chantiers fixes

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

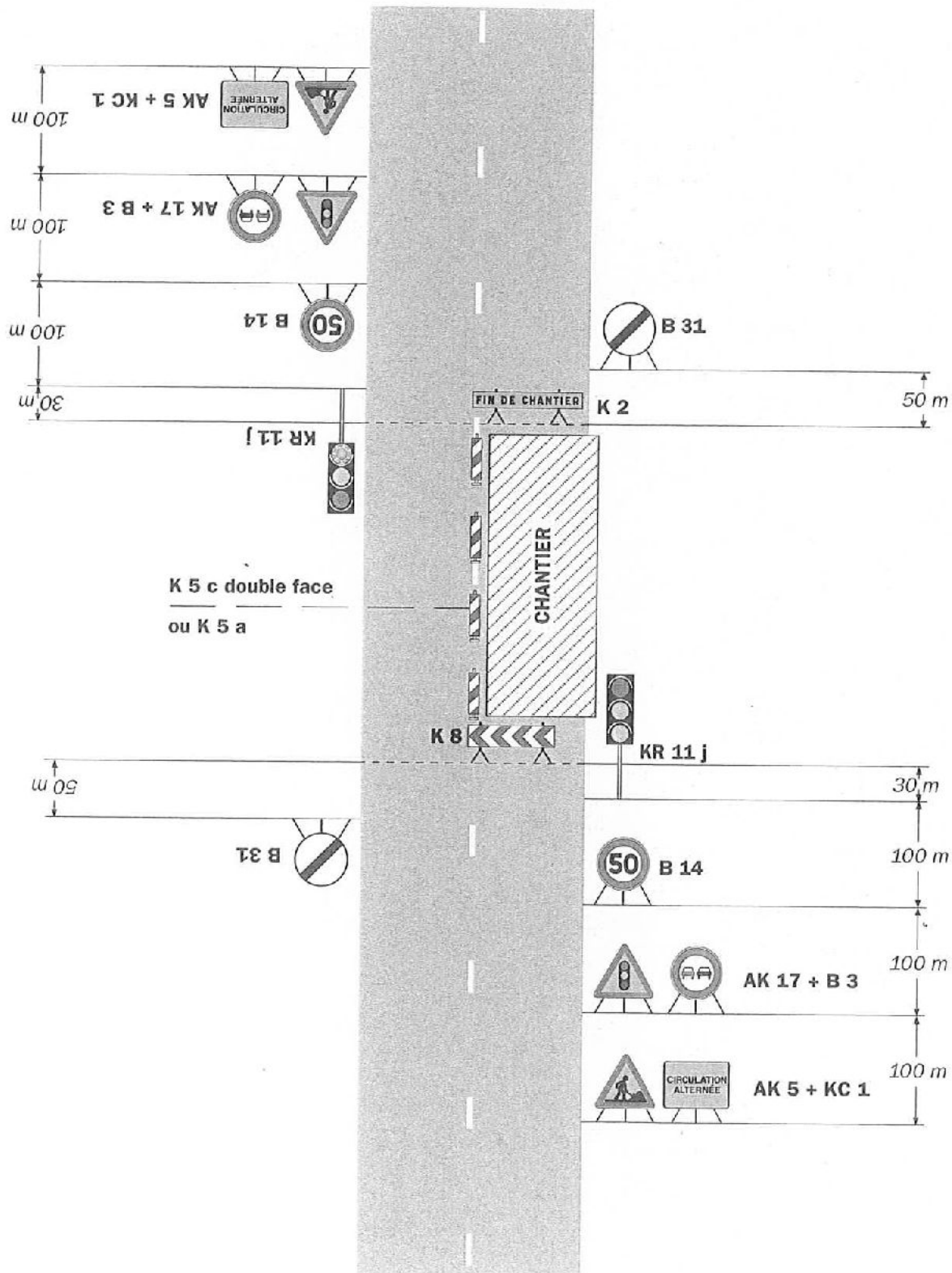
Publié le 10-11-2023

ID : 039-223900010-20231110-ARR_2023_1419-AR



Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée Route à 2 voies



Remarque(s) :

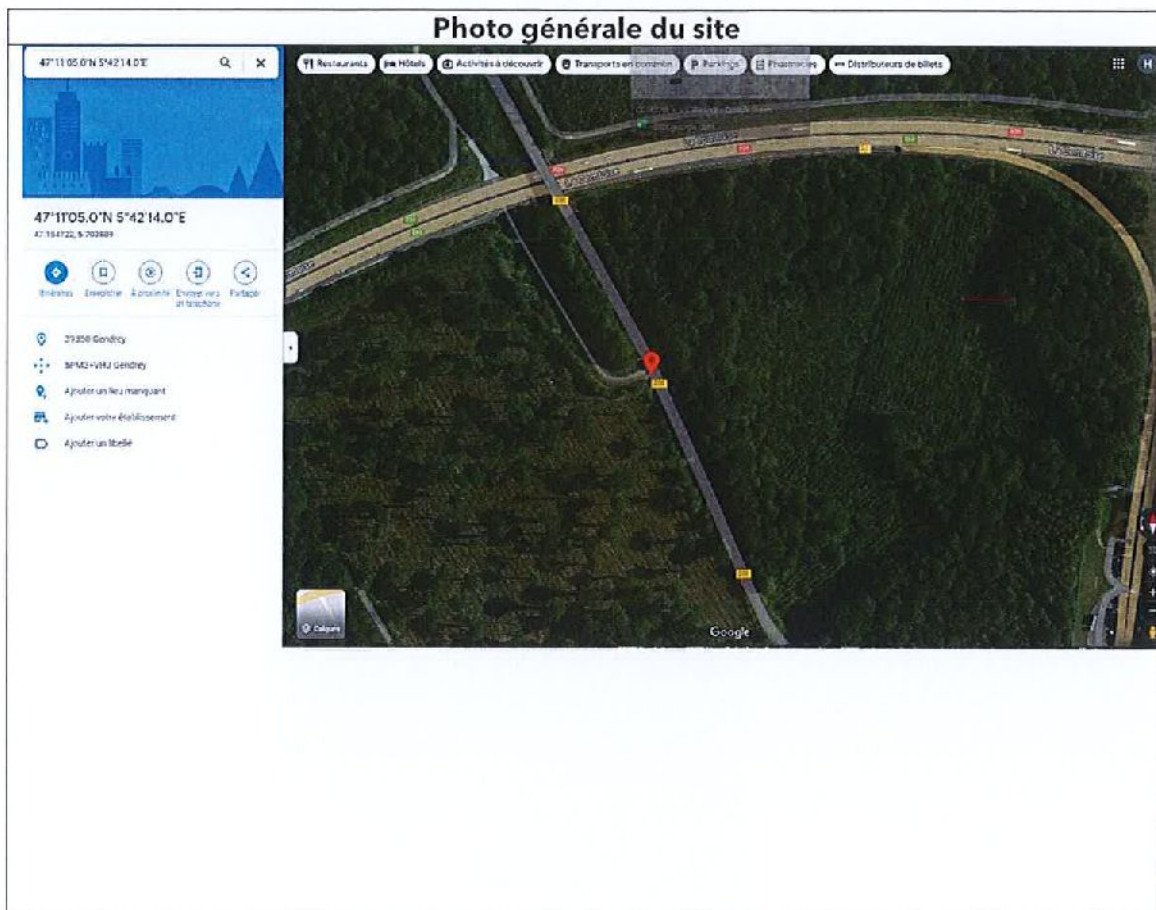
- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

Gendrey

Nature des travaux	Code navigation
Pylône 42m + GC + SPH	23A0415

Adresse	Coordonnées GPS	Conditions d'accès
D26, 39350 Gendrey	47°11'05.0"N 5°42'14.0"E	Route



Contact
Henri GAUJARD - ITAS - 06 64 46 31 85
Laurent BEREUTER - TDF
Lucas DALLET - ACCESSIT
Olivier BEROT - STH
Thibaut GRENOT - MEDIACO
Timothée HUGG - Tim Services

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 10-11-2023

ID : 039-223900010-20231110-ARR_2023_1419-AR

S²LOW



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : GAUJARD Prénom : Henri

Dénomination : MOE Représenté par : ITAS

Adresse Numéro : 29 Extension : Nom de la voie : rue des Feuilles

Code postal 57000 Localité : Metz Pays : France

Téléphone 0664463185 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : henri.gaujard@itas.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 36 Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité :

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :
Demande de circulation alternée pour travaux de terrassement
et goudage

Date prévue de début des travaux : 11/12/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 030

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 030 Date de début de réglementation 11/12/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 01

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : _____ Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : _____@_____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 09 11 2023
 Nom : GAUGARD Prénom : Henri Qualité : ROE

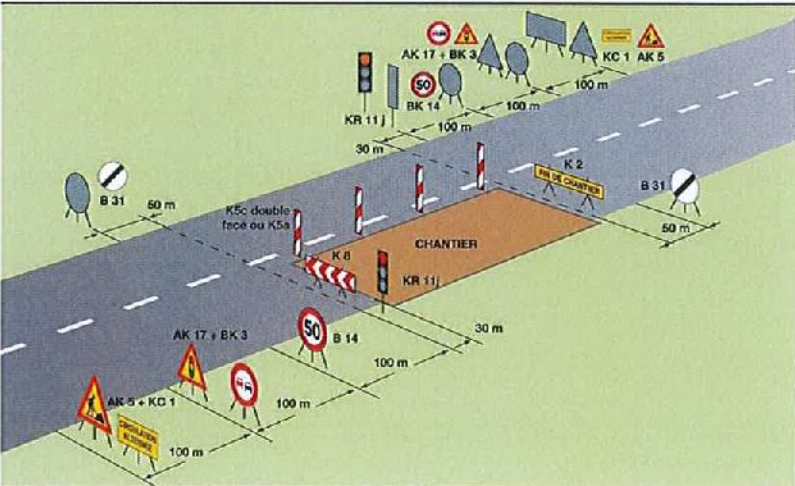
Installation pylône

Information pour l'usine
Livraison sur site

Moyens techniques	
Moyen technique assemblage	Camion BDG
Moyen technique levage	Grue 100T
Accès petit porteur	Non
Plaques de répartitions	Oui
Plaques de roulage	Non

Informations :

Faire une autorisation de blocage demi-voirie sur départementale sur 4 jours -> schéma balisage CF24



Livraison sur site
 Assemblage camion BDG STH
 Levage en 1 fois avec une grue 100T + CP + plaques

Informations générales

Massif en zone gestion ONF, une surface de défrichage est établie à 235m². L'ONF se chargera de couper les arbres, faire une prévenance en amont pour la coupe.

Il est demandé autant se faire que peu de ne pas toucher à la lisière de la forêt composée de charmille pour conserver un masquage du site.

Attention lors du calage des engins, un regard béton est présent en bord de parking.

Partie GC

Informations :

Construction d'un massif grillagé de 6.0m x 9.0m.

Terres à évacuer

VRD -> 15ml

Chemin piéton d'accès de 15ml x 1m

Pompage du béton depuis le parking

3 dessouchages

Schéma :



Schéma :



